

## cas pratique

Par **cannelle**, le **23/04/2007** à **09:18**

bonjour, j'ai ce cas pratique à faire : lucy est née en 2008. Peter rencontre sa mère , suzanna quand elle est enceinte et abandonné par son compagnon edmund. Edmund est parti en Argentine sans laisser de nouvelles. Peter et suzanna ont vécu ensemble et on élevé lucy tous les 2 depuis la naissance. Or, edmund est revenu d'argentine et a décidé de reconnaître lucy.

question : cas où peter n'a pas pensé à faire établir un acte de notoriété : comment peut-il faire valoir ses droits à l'encontre d'edmund si la possession d'état de peter à l'égard de lucy a duré 12 ans depuis la naissance au moment où intervient la reconnaissance d'edmund ?

J'ai réfléchi sur le sujet et je me demande s'il faut pas parler du fait que la possession d'état est un moyen d'établir la filiation naturelle, du fait notamment qu'elle a été continue...

merci.

Par **germier**, le **23/04/2007** à **21:11**

bonsoir,  
que dit l'acte de naissance ?

vu les noms, je me demande quelle est la loi applicable